

Session plénière du 16 octobre 2025 : Le conseil départemental vote une nouvelle modification du budget 2025

Réunis ce jeudi 16 octobre en session plénière au sein de l'Hôtel du département à Blois, les élus du conseil départemental de Loir-et-Cher ont notamment approuvé le projet de la seconde décision modificative du budget 2025 et dressé le bilan du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Un ajustement nécessaire du budget 2025

Après avoir voté le budget supplémentaire en juin dernier, les élus du conseil départemental de Loir-et-Cher ont, ce jeudi 16 octobre, approuvé la seconde décision modificative concernant le budget de l'exercice 2025. Celle-ci se concrétise par un ajustement en légère hausse de 0,2 % par rapport au budget voté de l'année 2025, c'est-à-dire budget primitif et budget supplémentaire.

La section relative au fonctionnement affiche une augmentation des dépenses de 2,6 millions d'euros supplémentaires (+ 0,7 %) par rapport à celles prévues dans le budget de 2025. Cela, notamment car le secteur des solidarités nécessite un ajustement à la hausse d'environ 2,9 millions d'euros, essentiellement sur les politiques dédiées au logement, à l'insertion (et notamment l'allocation RSA) ainsi qu'aux personnes âgées. Les secteurs des infrastructures, des collèges et des routes nécessitent également une augmentation (+ 0,6 million d'euros) du budget 2025, du fait, entre autres, de l'accroissement des taxes sur les contrats énergétiques et de la hausse du prix de l'énergie.

Concernant les recettes de fonctionnement, une augmentation de 4,4 millions d'euros est nécessaire, principalement en raison d'ajustements liés aux notifications définitives de l'État et de recettes complémentaires dans le secteur de l'enfance. À noter que le département de Loir-et-Cher devrait également bénéficier d'une recette complémentaire de 0,9 million d'euros au titre du fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), et qu'une hausse d'un million d'euros devrait concerner les recettes à ce sujet.

Les évolutions de la section relative au fonctionnement contribuent favorablement au niveau d'épargne attendu pour 2025 et permettent de compenser la diminution des recettes d'investissement (- 3,3 millions d'euros). Les dépenses d'investissement connaissent également une baisse (- 1,5 million d'euros), synthèse entre la hausse des subventions octroyées dans le secteur des solidarités et la baisse technique de la subvention au budget annexe lié à la gestion de l'activité de production et de vente d'électricité photovoltaïque (qui explique également la baisse des recettes d'investissement).

Les évolutions connues par les sections de fonctionnement et d'investissement conduisent désormais le budget 2025 à un équilibre de 400,4 millions d'euros (fonctionnement) et 66,5 millions d'euros (investissement). Des chiffres qui ne permettront pas de réduire l'emprunt nécessaire pour l'exercice 2025, qui sera de l'ordre de 20 à 25 millions d'euros.

« Cette deuxième décision modificative a été élaborée sans les orientations budgétaires pour l'année prochaine. Car, face à la situation financière critique dans laquelle se trouvent tous les départements, nous avons reporté l'examen des orientations budgétaires 2026 à janvier, et l'adoption du budget primitif 2026 à février. Il est plus que jamais essentiel qu'un dialogue responsable et constructif s'instaure rapidement entre Départements de France et le nouveau gouvernement. Des perspectives de financement claires et crédibles pour nos politiques publiques sont indispensables, notamment celles concernant les solidarités, qui sont au cœur de nos missions », a tenu à souligner Philippe Gouet, président du conseil départemental de Loir-et-Cher.



Une politique d'achat toujours plus durable

Depuis 2018, le département de Loir-et-Cher a engagé une stratégie d'achats publics durables, responsables et locaux. En octobre 2023, il a adopté un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (2024-2028), dont l'objectif est de constituer une véritable politique d'achat qui soit en lien avec l'Agenda 2030 et le plan « Le Loir-et-Cher en action ». Ce schéma se décline en 4 axes : une commande publique durable, solidaire, innovante et attractive. Alors que 62 actions ont progressivement été déployées, le premier bilan (réalisé en 2024), met en évidence plusieurs avancées, dont :

- Une véritable prise en compte du développement durable dans les marchés : 54 % des marchés notifiés en 2024 ont intégré une considération environnementale en tant que critère de sélection des offres et/ou de condition d'exécution du marché ;
- L'intégration d'un enjeu environnemental fort dans les opérations de rénovation des collèges, avec le recours aux biomatériaux et isolants bio-sourcés ainsi que l'utilisation d'énergies renouvelables ;
- Le recours aux énergies renouvelables pour les besoins en électricité avec la poursuite de l'exécution du marché global de performance pour l'installation et l'exploitation de centrales de production photovoltaïques sur la toiture de bâtiments ;
- Des actions plus nombreuses pour favoriser l'économie circulaire, avec notamment le développement d'achats de biens issus du réemploi ainsi que des efforts soutenus pour consommer de manière raisonnée et limiter ou valoriser nos déchets en développant le recyclage de nos produits en fin de vie ;
- Un nombre très important d'heures d'insertion sociale réalisées dans le cadre des marchés : 23 251 heures en 2024 dont plus de la moitié par des femmes alors que jusqu'à présent les hommes étaient très nettement bénéficiaires de ces clauses, et une progression de 25,75 % du volume d'achats réalisé auprès de structures du secteur adapté ou protégé et du secteur de l'insertion par l'activité économique ;
- Un renforcement de la mutualisation des achats par un recours accru à des centrales d'achats (Approlys Centr'Achats, RESAH, UGAP et CANUT à partir de 2024), avec un volume global d'achats réalisé via ces structures s'est établi à 7,16 M€ ;
- Une part de l'achat réalisé en Loir-et-Cher représentant 51,34 % du volume total d'achats et 74,52 % réalisés en région Centre-Val de Loire. À noter que près de 73 % des achats réalisés en Loir-et-Cher concernent le secteur des routes et du bâtiment pour un montant total de 28,38 M€.

Rapport sur la situation en matière de développement durable

Lors de cette session plénière, le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable (RADD) du conseil départemental pour l'année 2024 a été présenté. S'appuyant sur la nouvelle structuration de l'Agenda 2030, il permet de mettre en valeur les principales réalisations de l'année et de suivre l'état d'avancement des actions, ainsi que l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030.

Ce rapport souligne une nouvelle fois la diversité des actions mises en œuvre dans le cadre des politiques départementales et reflète la complexité des thématiques que recouvre le développement durable. Le département a pris la mesure de ces défis et souhaite poursuivre mais surtout améliorer la transversalité entre ses directions afin d'intégrer au mieux les 17 objectifs de développement durable (ODD) dans les projets qu'il porte et dans ceux qu'il accompagne.